Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 089-218900694-20261001-D2026_0048-DE

Mairie de CHAILLEY YONNE	DELIBERATION **2026_48** Séance du **01/10/2026**	Objet : affaires sociales **Repas ou colis des ainés** **Décision générale** **Conditions**

MEMBRES CONSEIL		
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE CONVOCATION
22/09/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification 14 OCT. 2026

Etaient présent : M. Samuel GUETTARD (Maire), Messieurs Claude MARGUENAT, Romaric MARGUENAT (Adjoint), Mesdames Catherine ABRAHAM, Sophie PETIT, Véronique CHAUVET, Anne MOURLIN, Véronique ROSSIGNOL, Laurence RENVOYE, Messieurs Jonathan DOS SANTOS, Gérard DURAND, Alain TASSEL (conseillers municipaux)

Absent.e excusé.e : Mme Lebeau pouvoir à Mme Rossignol
Mr Mangeleer pouvoir à M. R. Marguenat
Mme Halipré pouvoir à M. Dos Santos

Absent.e :

Secrétaire de séance : Romaric MARGUENAT

Vu la convention qui régit l'organisation du repas des ainés signée avec la commune de Turny en 2019

Sur proposition de la commission de la solidarité il est proposé de maintenir le repas aux ayants droits, et aux personnes accompagnantes (conjoint ou amis) moyennant paiement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité

*Décident de fixer les conditions d'octroi du repas des ainés ou à défaut du colis des ainés aux personnes âgées de 65 ans et plus inscrites sur la liste électorale de Chailley, et aux personnes non Européennes, habitant Chailley.
*Disent que les conjoints ou amis peuvent participer moyennant une participation financière fixée par le conseil municipal annuellement dans la limite des places disponibles.
*Mandatent le Maire ou la Vice-présidente de la commission pour en poursuivre l'exécution.

Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents
Le Maire
Samuel GUETTARD

MAIRIE DE CHAILLEY (Yonne)